

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1951

présenté par
M. Prél

à l'amendement n° 719 de la commission des affaires culturelles

à l'ARTICLE 26

Au début de l'alinéa 2, supprimer les mots : « A titre expérimental, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation est un principe intéressant. Mais comment l'appliquer pour la Présidence d'un conseil de surveillance.

Quelle région serait choisie, selon quel mode, l'expérimentation sera-t-elle évaluée ? Dans quel délai pourra-t-elle généralisée ?

Il convient donc de supprimer les mots « à titre expérimental ».